

BULLETIN D'INSCRIPTION

ACCUEIL EXPOSANT DE 7H À 8H30

CIVILITÉ

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Mail Tél.

PROFESSIONNELS

RC N° Fait le à

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'art. L310-2 du code du commerce
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagers (art. 321-7 du code pénal)

PARTICULIERS

Carte d'identité N° Fait le à
ou permis de conduite N° Fait le à
ou passeport N° Fait le à

Munissez-vous de cette pièce d'identité le jour du troc et puces

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du code du commerce)
- Ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal)

Descriptif des objets à vendre : (armes non autorisées, vente d'animaux interdite)

.....
.....
.....

Location **de 2m20 au prix de 4€ l'unité sans table et 6€ avec table**. Si vous désirez apporter 1 ou 2 portant(s) (moins de 1 m chacun) pour compléter votre stand, il est indispensable de nous le préciser. Pour des raisons de sécurité, nous devons prévoir son emplacement qui vous sera facturé 4 €.

Nombre emplacement avec table	x 6 € =	€
Nombre emplacement sans table ou avec portant.....	x 4 € =	€
TOTAL =		€

Inscription validée en fonction des places restantes, à la réception de ce bulletin d'inscription et du chèque libellé à l'ordre de Nicol Sport Auto.

A adresser à : Nicol Sport Auto, 202 Le Bauzo 56300 Malguénac

Fait le à Signature

Les exposants s'engagent à recevoir le public dès 9h, à ne pas remballer avant 17h et à nettoyer avant leur départ.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des vols, dégradations ou accidents survenus pendant la manifestation.

L'utilisation de réchauds ou appareils à gaz est interdite.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout étalage contraire à l'esprit de la manifestation.

L'exposant annulant son inscription se verra restituer son règlement sauf si cette annulation intervient dans les 8 jours francs précédant la manifestation, auquel cas l'organisateur conservera le règlement.

L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment ou d'annuler l'événement.